



# Programme Élysée Prim

publié le 07/11/2022 - mis à jour le 06/09/2023

Échange franco-allemand des enseignants du premier degré de l'enseignement public

## Descriptif :

Programme à destination des enseignants du premier degré de l'enseignement public

Modalités et calendrier

## Sommaire :

- Caractéristiques
- Objectifs
- Calendrier

Une visioconférence est organisée par l'OFAJ à destination des enseignants intéressés par le programme Élysée Prim le **15 novembre 2023**. L'[inscription](#) est obligatoire sur le site de l'OFAJ.

Ce programme est mis en œuvre et géré par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse ([OFAJ](#)).

Il s'adresse aux **enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré** justifiant de **deux années d'ancienneté** lors de la prise de poste en Allemagne.

## ● Caractéristiques

- Les enseignants restent en position d'activité et rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires. Leur poste n'étant pas déclaré vacant, tout enseignant doit, au terme du programme, regagner son poste en France. Les enseignants signent l'engagement de contribuer, à leur retour, au développement de l'enseignement de l'allemand dans leur département.
- Le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice de certaines fonctions est interrompu pendant l'année scolaire du programme. Pour l'ensemble de cette année scolaire, les enseignants bénéficient de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement.
- Les enseignants assurent un service horaire identique à celui de leur homologue dans le pays concerné et relèvent des autorités scolaires locales. Ils peuvent être amenés à intervenir dans plusieurs écoles.
- Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française peuvent leur être confiées : formation en français des enseignants allemands, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement en français dans une autre discipline : éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique, intervention dans des *Kindergärten*.

## ● Objectifs

- Développer l'enseignement de la langue allemande à l'école élémentaire, du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2), ainsi qu'à l'école maternelle, notamment dans le cadre du réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues « Élysée ».
- Favoriser l'approfondissement linguistique et culturel des candidats qui s'engagent, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent au développement de l'enseignement de l'allemand.

- Faire bénéficier les élèves français de cours assurés par des enseignants allemands.
- Participer à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.
- Sensibiliser les différents acteurs :
  - À l'importance d'une expérience de mobilité pour tout enseignant,
  - À l'intérêt d'une immersion prolongée dans le pays voisin,
  - À la richesse qu'apporte à un parcours professionnel une ouverture sur un autre système éducatif.
- Contribuer à pérenniser l'amitié et la coopération éducative franco-allemandes.
- Dans le cadre de l'évaluation nationale du dispositif par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Dgesco reprend l'attache des candidats à leur retour en France.

## ● Calendrier

Avant le 10 janvier 2024

Transmission de tous les dossiers de candidature par l'inspecteur de l'éducation nationale, avec un premier avis, à la direction académique des services de l'éducation nationale ([Dossier téléchargeable](#) ↗)

29 janvier 2024

Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), sous couvert de la rectrice, par le SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers, par courriel et voie postale :

- des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ;
- de la liste des candidats retenus ;
- de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.

La direction académique informe chaque enseignant de la décision du directeur académique s'agissant du départ (autorisé ou refusé) ; elle en informe également le SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers.

Mars 2024

Réunion de la commission de répartition franco-allemande

Fin mai 2024

Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'OFAJ (4 jours).

De mi-mai à mi-juin 2024

Envoi par les services académiques :

- des fiches de poste des professeurs allemands affectés en France au bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation ;
- des attestations de participation au programme Elysée Prim aux candidats.

Août 2024

Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines).

Formations organisées par l'OFAJ.

Janvier 2024

Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'OFAJ (3 jours, temps de voyage inclus).

2 mai 2025

Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé à :

- l'IEN de leur circonscription ;
- la DGESCO (bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation / DGESCO C1-2) ;
- l'OFAJ ;
- au responsable du Land d'affectation.

○ Informations complémentaires :

- ▶ Programme Élysée Prim [↗](#) sur Éduscol
- ▶ Enseigner dans une école primaire en Allemagne [↗](#), sur le site de l'OFAJ
- ▶ Informations sur les Länder [↗](#)
- ▶ BOEN n°30 du 27 juillet 2023 [↗](#) - aliéna 3

**Pour tous renseignements**

[dgesco.formation@education.gouv.fr](mailto:dgesco.formation@education.gouv.fr)

Téléphone : 01 55 55 31 59



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement** : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.